



# **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 309-24**

Avis est donné, par la soussignée, Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de La Présentation, que le 2 avril 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 309-24 établissant les tarifs applicables pour le remboursement des frais de déplacement pour les élus et les employés municipaux.

L'objet de ce règlement est de mettre à jour les tarifs lors de déplacements des élus et employés municipaux.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement en se présentant au Bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture.

**DONNÉ À LA PRÉSENTATION CE 03 AVRIL 2024**

Josiane Marchand  
Directrice générale et greffière-trésorière